

LOTISSEMENT "TERRE DES GALLINES" - REDESSAN (30)

CERTIFICAT DE PAIEMENT

LOT N° 03 - RESEAUX HUMIDES
Entreprise CREAVIE TP
Situation N° 04

MARCHE Notifié le : 31/05/2022
MONTANT DU MARCHE HT: 240 000.00 € H.T.
MONTANT DU MARCHE + DEVIS TS N° 22 118 249 976.50
TVA 20% : 49 995.30 €
TOTAL MARCHE TTC : 299 971.80 € T.T.C.

L'INGENIEUR CONSEIL, chargé de la direction des travaux :

Vu l'état d'avancement des travaux exécutés par les Entreprises :
du 31/05/2022 au 30/10/2022

Lequel état d'avancement présente une dépense de :

% travaux facturés

Situation N° 4 - HORS TAXES	191 369.18	76.55%
TVA au Taux de 20%	38 273.84	
Situation N° 4 - T.T.C.....	229 643.02	
<u>dont sont cautionnés :</u> Retenue de Garantie 5%	11482.15	
RESTE A COMPTER TTC	218 160.87	
A déduire : Situation 03	166 667.64	

RESTE DU T.T.C

51 493.23 ⁽¹⁾

Certifie qu'il peut payer à la société :

Sur les budgets de l'opération la somme de :

cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt treize Euros vingt trois Cts

* TVA 20% : 8 582.21
H.T. : 42 911.03

le 14/11/2022

Le Directeur des travaux

ABH
ETUDES ET CONSEIL EN ENVIRONNEMENT
Zone Euro 2000
8, Rue Grande Terre
30132 CAISSARGUES
Tél 04 66 04 04 03
Fax 04 66 04 04 19
RCS Nîmes B 418 868 204
SIRET 418 868 204 00045 APE 7112 3

Comptes à créditer Selon répartition fournie ci après

Pour l'entreprise CREAVIE TP

Montant TTC 51 493.23

Banque : CA LANGUEDOC

Intitulé du compte : SARL CREAVIE CREAVIE

BIC : AGRIFRPP835

IBAN: FR76 1350 6100 0079 9573 0700 043

Vu et arrêté par nous :

le présent certificat à la somme de :

SA HECTARE

cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt treize Euros vingt trois Cts

A: Nîmes le

Mr

Bon pour accord Jérôme
15 NOV. 2022

CREAVIE TP

5982 Route de Générac

30540 Milhaud

Email : contact@creavie-tp.com

Tél : 04 66 75 31 60

Fax : (33) 04 66 02 09 27

HECTARE

75 Z.I Les portes Domitienne

BP 30020

34740 VENDARGUES

Lot n°03 - Réseaux humides - EP/AEP/EU

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	%Avt	Montant H.T
1	PRESTATIONS COMMUNES				64,02%	1 178,00
	Installations de chantier	ens	1,00	640,00	95,00%	608,00
	Dossier d'exécution	u	1,00	600,00	95,00%	570,00
	Dossier d'ouvrages exécutés	u	1,00	600,00	0,00%	0,00
2	EAUX PLUVIALES				60,33%	31 310,00
	Canalisation béton ø300 série 135 A y compris surprofondeur de tranchée de 24cm plan exe Lautier	ml	220,00	70,00	80,00%	12 320,00
	Regard béton carré 600x600 pour grilles avaloir	u	11,00	450,00	90,00%	4 455,00
	Regard béton cylindrique ø800	u	5,00	730,00	90,00%	3 285,00
	Tampon fonte 250kn pour regard circulaire ø800	u	5,00	180,00	0,00%	0,00
	Grille avaloir fonte dim. 600x600 classe C250	u	11,00	150,00	0,00%	0,00
	Regard coulé en place + bouche d'engouffrement fonte pour bordure type Selecta 500 ou similaire (-/u prix ; PU: 850€)					
	Raccordement des canalisations EP par enrochements bétonnés	m²	10,00	250,00	90,00%	2 250,00
	Surverse des bassins de compensation par enrochements bétonnés	m²	40,00	250,00	90,00%	9 000,00
	Recalibrage du fossé rue de Nîmes	ml	25,00	50,00	0,00%	0,00
	Ouvrage de régulation des débits de fuites entre les bassins	u	2,00	1 950,00	0,00%	0,00
	Ouvrage de régulation des débits de fuites entre le bassin et le point de rejet sur fossé	u	2,00	3 850,00	0,00%	0,00
3	EAUX POTABLE				71,44%	56 076,50
	Canalisation fonte à emboitement ø150 y compris surprofondeur de tranchée de 25cm plan exe Lautier	ml	250,00	95,00	90,00%	21 375,00
	Canalisation fonte à emboitement ø100 y compris surprofondeur de tranchée de 25cm plan exe Lautier	ml	150,00	85,00	90,00%	11 475,00
	Raccordement principal sur réseau AEP (option)	u	2,00	1 950,00	50,00%	1 950,00
	Vannes de sectionnement de secteurs sous bouche à clé	u	5,00	380,00	95,00%	1 805,00
	Regard + purge ou ventouse pour réseau AEP	u	3,00	1 150,00	95,00%	3 277,50
	Prise en charge pour branchement AEP particulier PEHD 75	u	44,00	80,00	90,00%	3 168,00

	PN16					
	Prise en charge pour branchement AEP collectif PEHD 75 PN16	u	2,00	100,00	90,00%	180,00
	Réseau PEHD gamme AEP particulier PEHD 32 PN16	ml	230,00	20,00	90,00%	4 140,00
	Réseau PEHD gamme AEP collectif PEHD 75 PN16 y compris surprofondeur de tranchée de 25cm plan exe Lautier	ml	25,00	80,00	90,00%	1 800,00
	Niches de comptage pour lots individuels	u	44,00	380,00	30,00%	5 016,00
	Niches de comptage pour lots collectifs	u	2,00	790,00	0,00%	0,00
	Poteau incendie	u	2,00	1 890,00	50,00%	1 890,00
	Comptage d'arrosage des espaces verts	u	1,00	350,00	0,00%	0,00
4	EAUX USEES				86,61%	93 327,00
	Canalisation fonte ø150 y compris surprofondeur de tranchée de 25cm plan exe Lautier	ml	430,00	90,00	90,00%	34 830,00
	Canalisation fonte ø200 y compris surprofondeur de tranchée de 25cm plan exe Lautier	ml	340,00	95,00	90,00%	29 070,00
	Regard de visite cylindrique béton ø600	u	4,00	690,00	90,00%	2 484,00
	Regard polypropylène ø800 de type "Tegra 800" de chez wavin ou équivalent pour regards de profondeur 1.50 et + y compris tampon fonte 250kn	u	11,00	850,00	90,00%	8 415,00
	Regard de branchement EU étanche ø315 ES 150 y compris plus value pour tampon 400kn	u	44,00	430,00	90,00%	17 028,00
	Raccordement sur réseau EU existant (option)	u	2,00	1 500,00	50,00%	1 500,00
	Fourreau TPC ø90 (pour toute couleur)	ml	210,00	8,00	0,00%	0,00
	Fourreau TPC ø160 (pour toute couleur)	ml	70,00	15,00	0,00%	0,00
	Avenant n° DV-22118 du 14/09/2022					
1	Mise à disposition d'une équipe de VRD pour ouvrir, sabler et remblayer la tranchée de réseaux secs	J	3,00	1 500,00	95,00%	4 275,00
2	Fourniture et mise en place de gaine TPC rouge en Diam. 75	ML	120,00	6,50	95,00%	741,00
3	Fourniture et mise en place de gaine TPC vert en Diam. 40	ML	240,00	3,80	95,00%	866,40
4	Fourniture et pose de regard de tirage réseaux BT et FT	U	4,00	650,00	95,00%	2 470,00
5	Transport et fourniture de sable TP	T	19,00	13,50	95,00%	243,68
6	Transport et fourniture de tout venant 0/31.5	T	57,00	13,00	95,00%	703,95
7	Evacuation de béton de fondation rencontré dans le chemin	T	17,00	11,00	95,00%	177,65

Marché (EUR)	
Montant initial du marché HT	240 000,00
Avenant n° DV-22118 du 14/09/2022	9 976,50
Nouveau montant du marché HT	249 976,50
TVA	49 995,30
Montant TTC du marché	299 971,80

Avancement (EUR)	
Avancement au 31/10/2022 (76,55%)	191 369,18
Avancement précédent (58,49%)	146 199,68

Facture (EUR)	
Total HT	45 169,50
TVA	9 033,90
Total TTC	54 203,40
Retenue de garantie (5%)	-2 710,17
Net à payer	51 493,23

% TVA	Base	Total TVA
20,00	45 169,50	9 033,90

Mode de règlement : Règlement par virement
Conditions de règlement : Règlement à réception de facture
Echéance : 31/10/2022

CONDITIONS GENERALES DE VENTES, DE PRIX ET D'EXECUTION DES TRAVAUX

1. GÉNÉRALITÉS :

Toute commande entraîne l'acceptation, sans réserve, de l'ensemble des présentes conditions générales de vente. Le devis et ses avenants constituent les conditions particulières des travaux à réaliser. Toute modification ne sera validée qu'après acceptation par écrit de l'entreprise.

2. DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

En application de l'art. L.121-34 du code de la consommation, vous avez le droit de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

3. DUREE :

L'offre de l'entreprise a une validité de 3 mois à compter de sa date de remise au client. Si avant l'acceptation de l'offre, le client y apporte des modifications, l'entreprise se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre.

4. AUTORISATIONS :

Le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention des autorisations administratives ou de voisinage nécessaire à l'exécution du marché. Le client se charge de l'obtention des autorisations liées au marché.

5. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :

Les travaux non prévus au devis et réalisés à la demande du client seront considérés comme travaux complémentaires, et pourront inclure une prolongation du délai d'exécution. Avant toute mise en œuvre, les travaux supplémentaires feront obligatoirement l'objet d'un avenant signé des deux parties.

6. PRIX :

Le prix du marché est fixé par le devis, modifié le cas échéant par avenants, et éventuellement par l'application de la clause de variation de prix dont les modalités sont prévues au devis. Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur au moment de l'offre. Toute variation intervenant sur les taux de TVA sera répercutée sur le prix TTC. Pour certains produits, dont les fenêtres, les dimensions stipulées sur le devis sont données à titre indicatif. A la commande, suivant le type de pose, des jeux peuvent être déduits ou rajoutés. Pour les produits finis, les côtes sont indiquées « hors tout » et ne nous engageant que pour le descriptif et les dimensions indiquées sur le devis.

7. CONDITIONS DE REGLEMENT :

Toute commande devra être validée par le paiement d'un acompte au moins égal à 40% de son montant TTC. Un acompte supplémentaire de 30% pourra être demandé en début des travaux. Le solde est dû à l'enlèvement des marchandises ou à la fin des travaux d'installation. En l'absence de stipulation express contraire, les paiements seront effectués nets et sans escompte. En aucun cas, il n'y aura modification du mode de règlement après émission de la facture, sans accord au préalable de la direction, aucune retenue ne peut être acceptée. Tout non-paiement dans les quinze jours suivant l'émission de la facture, impliquera le versement d'indemnités de retard égales au taux d'intérêt légal majoré de 7 points.

8. DÉLAIS D'EXECUTION :

Les délais d'exécution prévus au devis sont donnés sous réserve de la disponibilité et des délais de livraisons des produits commandés. Les délais sont prorogés de plein droit pour cause de force majeure telle que : grève générale ou partielle, épidémie, arrêt de transport, incendie, inondation, émeute et d'une manière générale, toute circonstance entraînant l'arrêt total ou partiel de nos usines ou de celles de nos fournisseurs. En cas d'enlèvement différé, le client doit prendre livraison de la marchandise dans un délai maximum d'un mois après la date de disponibilité qui lui aura été indiquée. Après ce délai, le magasin pourra disposer de la marchandise et conserver toutes les sommes versées à titre d'indemnité, sans préjudice de la possibilité de réclamer le coût total notamment pour les commandes spéciales.

9. CONDITIONS D'EXECUTION :

(Pour nos produits vendus avec installation) : Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre. L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût. Accessibilité : Le client doit avoir débarrassé le lieu de l'installation avant l'intervention de nos poseurs, de tous meubles, bibelots, rideaux, voilages, etc... Si l'installation s'avère impossible car le client n'a pas rempli cette obligation et donne lieu à prendre un autre rendez-vous pour la pose du matériel commandé, il lui sera éventuellement facturé, à titre de dédommagement un forfait déplacement. Responsabilité : Avant toute installation, notre poseur indiquera par écrit toute

Dégradation existante (rayure, peinture, vitre cassée, etc...). Il faut savoir que la pose de notre matériel peut entraîner quelques petits dégâts (peinture, tapisserie, etc...). Exemple : La dépose et la repose de volet roulant traditionnel, implique inévitablement des retouches de peinture, enduit ou le remplacement de tapisserie qui reste à la charge du client. En aucun cas, nous ne pourrions être tenu pour responsable et, celui-ci n'escomptera recevoir aucune indemnité compensatrice.

10. RECEPTION DES TRAVAUX AVEC OU SANS RESERVES :

Dès l'achèvement de ses travaux, le client ou son représentant s'engage à signer un procès-verbal de réception des travaux avec ou sans réserve.

11. GARANTIES :

Tous nos produits sont garantis un an pièces et main d'œuvre. Cette garantie ne s'appliquera qu'aux vices de fonctionnement ou d'installation qui se seront révélés pendant cette période. Elle ne jouera que dans le cas où le matériel aura reçu une utilisation normale. Si la marchandise a été utilisée de façon intensive ou pour un autre usage, la garantie ne sera plus appliquée. De même, tout remplacement de pièces détachées n'entraînera pas une garantie sur l'ensemble du produit. Par ailleurs, elle ne s'effectuera qu'aux vices dont la cause est postérieure au départ du matériel de l'usine, notamment en cas de mauvais entretien ou de mauvaise installation, de réparation ou de modification faite par le client. Au-delà d'un an, le déplacement et la main d'œuvre vous seront facturés, sauf pour les produits hors pose. Toutefois, certains de nos fournisseurs proposent une durée de garantie supérieure à la nôtre. Nous en assurerons le suivi, hors frais de déplacement.

12. RESERVE DE PROPRIETE :

Nous conservons la propriété des éléments et biens fournis jusqu'à complet paiement du prix. Le défaut de paiement de l'une des échéances peut entraîner la revendication des biens. En conséquence, le client s'interdit formellement de vendre le matériel ou le bien, ou d'en disposer d'une manière quelconque au profit de tiers, avant complet paiement du prix. Par ailleurs, le client est responsable des pertes et détérioration que les biens pourraient subir et des dommages qu'ils pourraient occasionner.

13. RECLAMATION :

Toute réclamation doit nous parvenir par écrit au siège social de l'entreprise dans un délai maximum de huit jours après l'installation. Passé cette date, nous considérerons que vous êtes pleinement satisfait.

14. RESILIATION :

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié par le créancier de l'obligation inexécutée, huit jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

15. ASSURANCE :

L'entrepreneur atteste avoir satisfait à l'ensemble de ses obligations d'assurances Responsabilité Civile Professionnelle et Décennale auprès de la compagnie SMA BTP - Les Echelles de la Ville, 2 place Paul Bec-CS49058 - 34965 Montpellier Cedex 2 - N° de police CAP 2000 557851G1247000/001 298371/0

Annexe – droit de rétractation dans le cadre des contrats conclus hors établissement

Vous pouvez vous rétracter, sans motif, dans un délai de quatorze jours après la conclusion du présent contrat. Vous devez nous notifier, votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté à l'adresse suivante CREAVIE TP 5982 route de Générac 30540 Milhaud. En cas de rétractation de votre part, nous vous rembourserons tous les paiements reçus, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous. Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat